



## Service Vie Scolaire

SVS/13-603-162 du 01/07/2013

### **GROUPE DE PILOTAGE ACADEMIQUE "CLIMAT SCOLAIRE"**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

**Le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille**

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** Il est créé auprès du Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille un groupe académique « climat scolaire » présidé par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille.

**Article 2 :** Il est composé comme suit :

- Messieurs les DASEN
- Monsieur le directeur de cabinet du Recteur
- Madame la DRRH
- Madame la PVS
- Messieurs les IA-IPR EVS
- Monsieur le responsable de l'EMAS
- Madame la conseillère technique sociale

**Article 3 :** Le groupe se réunira dans sa formation plénière ou restreinte au cours de l'année en fonction des thèmes à aborder.

**Article 4 :** Sa mission consiste à travailler autour des quatre axes prioritaires de la délégation ministérielle chargée de la lutte et de la prévention des violences en milieu scolaire.

- l'amélioration du climat scolaire
- le bien être des personnels et le suivi des personnels victimes
- la relance de la campagne « agir contre le harcèlement scolaire à l'école »
- la prévention d'urgence et de gestion de crise.

**Article 5 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence le 13 juin 2013

*Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*